



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION

Cluster Électricité et mécanique

Bachelier en Électromécanique

Institut provincial d'enseignement
supérieur de promotion sociale de
Seraing (IPESPS Seraing) en
codiplomation avec l'Institut de
technologie de la Ville de Liège (ITLg)

Anne Piret
François Hascoet
Thibaud Mahy
Fariba Moghaddam

25 juin 2019

Table des matières

Électricité et mécanique : Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing et Institut de technologie de la Ville de Liège	3
Contexte de l'évaluation.....	3
Synthèse.....	4
Présentation des établissements et du programme évalué	5
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes.....	6
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement.....	6
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme	7
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme	7
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	7
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme	9
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme.....	9
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	9
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme	11
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme	11
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés	11
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés	12
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	12
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme.....	13
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée) ...	13
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)	13
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants	14
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme].....	14
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue.....	16
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation	16
Dimension 5.2 : Analyse SWOT	16
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi	16
Conclusion	17
Droit de réponse de l'établissement	18

Électricité et mécanique : Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing et Institut de technologie de la Ville de Liège

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2018-2019 à l'évaluation du cluster¹ Électricité et mécanique. Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendus les 16 et 17 octobre 2018 à l'Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing, accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, pour évaluer le bachelier en Électromécanique organisé en codiplomation avec l'Institut de technologie de la Ville de Liège.

Le comité des experts a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré dix-huit membres du personnel, dix étudiants, trois diplômés et deux représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 la gouvernance et la politique qualité
- 2 la pertinence du programme
- 3 la cohérence interne du programme
- 4 l'efficacité et l'équité du programme
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de son programme. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité²

- Anne Piret, experte de l'éducation, présidente du comité des experts
- François Hascoet, expert de la profession
- Thibaud Mahy, expert étudiant
- Fariba Moghaddam, experte paire

¹ Un cluster est un regroupement de programmes évalués ensemble par l'AEQES, conformément au plan décennal des évaluations. En ligne : http://www.aeqes.be/calendrier_intro.cfm (consulté le 17 avril 2019).

² Un bref résumé du *curriculum vitae* des experts est publié sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Désignation d'une coordinatrice Qualité
- Bonne communication externe
- Rédaction et diffusion des « contrats étudiants »
- Des équipes pédagogiques et administratives impliquées et soudées

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Relations avec le Pouvoir Organisateur
- Relations entre la Direction et l'équipe pédagogique et administrative
- Peu de consultation des étudiants
- Vision peu stratégique de la Direction
- Peu de partenariats extérieurs
- Sous-équipement et dépendance à Technifutur
- Absence de coordinateur pédagogique
- Contingentement des inscriptions

OPPORTUNITÉS

- Diplôme qui débouche sur des métiers en pénurie
- Informations et données disponibles pour le pilotage de la formation

MENACES

- Peu d'autonomie dans le Dossier pédagogique
- Plateforme pédagogique imposée inadéquate

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- Formaliser le pilotage de la codiplomation
- Améliorer les outils de communication interne
- Investir dans le développement de réseaux et de partenariats
- Finaliser la réflexion sur les critères et indicateurs d'évaluation des stages et de l'épreuve intégrée
- Instaurer d'une fonction de coordination du bachelier
- Investir dans des équipements internes et/ou gérer stratégiquement l'accès aux équipements externes

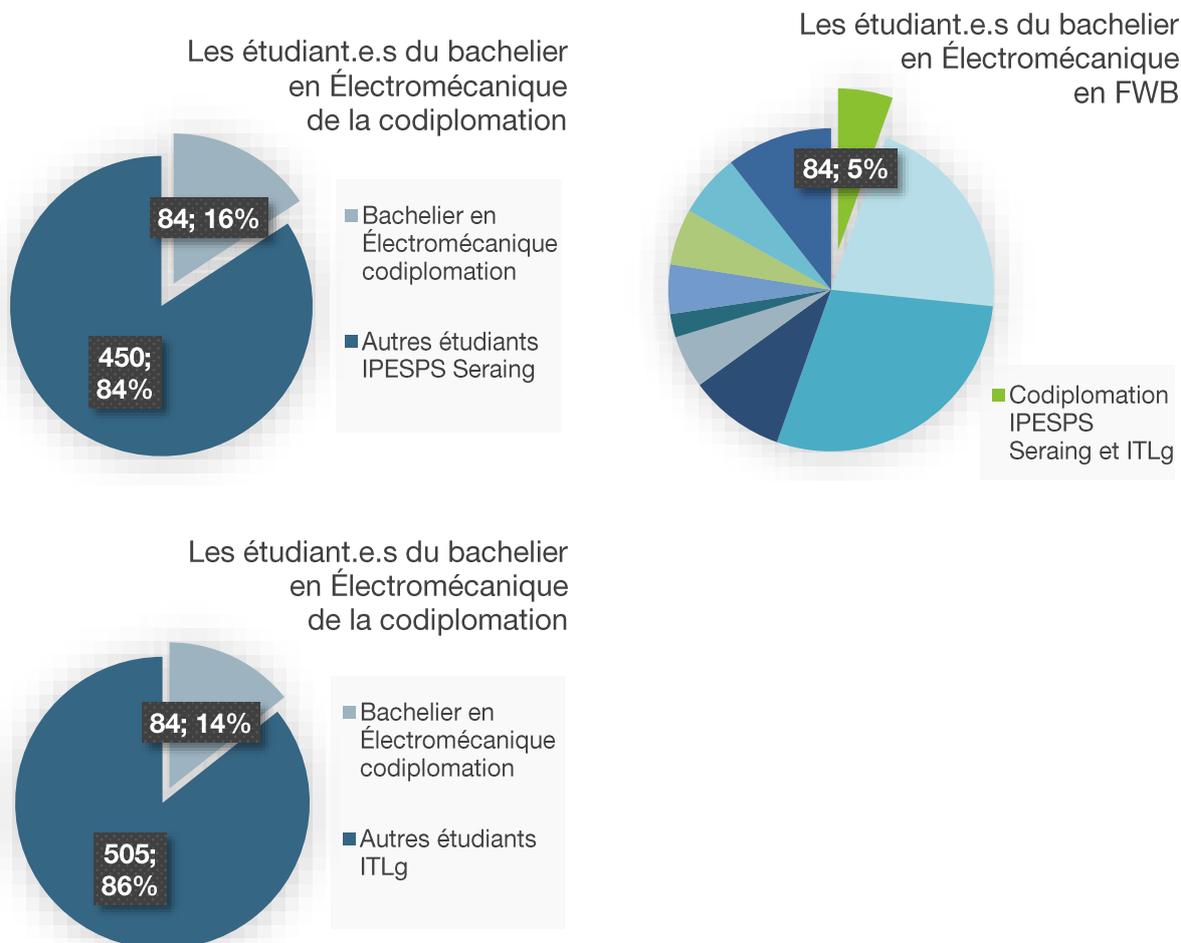
Présentation des établissements et du programme évalué

L'Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing (IPESPS Seraing) fait partie du réseau CPEONS ; son pouvoir organisateur est la Province de Liège.

Outre le bachelier en Électromécanique qui fait l'objet du présent rapport, l'IPESPS Seraing forme des étudiants dans deux secteurs prioritaires par rapport au tissu industriel local, à savoir : le secteur économique (bacheliers en Comptabilité, Marketing et Informatique de Gestion) et le secteur technique (bacheliers en Électromécanique et Techniques graphiques).

Organisé par la Ville de Liège, l'Institut de technologie de la Ville de Liège – enseignement de promotion sociale (ITLg) dispense en soirée, outre un enseignement secondaire, un bachelier en Chimie (finalité : chimie appliquée), un bachelier en Informatique et Systèmes (proposant deux finalités, l'informatique industrielle ainsi que les réseaux et télécommunications) ainsi que le bachelier en Électromécanique (finalité : électromécanique et maintenance) qui fait l'objet du présent rapport d'évaluation.

Pour l'année de référence 2016-2017, respectivement 16% et 14% des étudiants de l'IPESPS Seraing et de l'ITLg étaient inscrits au bachelier en Électromécanique. Ceux-ci représentaient 5% du nombre total d'étudiants inscrits dans ce bachelier en FWB³.



³ Source : données fournies par les établissements et la base de données SATURN.

Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 La compréhension du système de gouvernance du Bachelier envisagé suppose d'intégrer plusieurs éléments spécifiques de son contexte institutionnel. La gouvernance des établissements codiplômants est influencée, d'une part, par leur statut d'établissement de Promotion Sociale, d'autre part, par leur appartenance à des Pouvoirs Organisateurs relevant des pouvoirs publics locaux. Tant les valeurs que les procédures de ces deux systèmes s'imposent à l'IPEPS Seraing et à l'ITLiège dans la gouvernance du programme en Electromécanique.
- 2 Les relations avec les pouvoirs organisateurs sont vécues comme très bureaucratiques et peu soutenantes, elles sont souvent exprimées comme un frein au fonctionnement et au développement de la section (en particulier par rapport aux besoins en équipement et en infrastructure), avec un impact important sur la motivation des acteurs.
- 3 Le choix d'une codiplomation offre des possibilités de complémentarité et de synergie pour la formation, mais il est également source de contraintes. La motivation actuelle du maintien d'une codiplomation semble reposer davantage sur une logique de préservation des habilitations que sur la mutualisation d'atouts complémentaires. Le mode actuel de pilotage de la codiplomation est décrit par les directions comme informel.
- 4 La codiplomation, telle qu'opérationnalisée par la convention liant les établissements, oblige la coordination des établissements pour les stages et l'épreuve intégrée. Bien que tous déploient beaucoup de bonne volonté, tant les étudiants que les enseignants et le personnel administratif expriment leur insatisfaction quant aux contraintes et complications générées par cette répartition. Ce choix de répartition des UE entre des deux établissements pose donc question au Comité, eu égard à l'importance des stages et du TFE dans le parcours étudiant.
- 5 La présente évaluation du programme de Bachelier en Electromécanique prend place à un moment particulier de transition entre deux directions au sein de l'IPEPS Seraing, l'entrée en fonction de l'actuel directeur ayant eu lieu entre le dépôt du rapport d'autoévaluation et la visite du Comité. Le comité n'a pas trouvé d'éléments permettant d'attester d'une préparation de la transition entre les deux directions.
- 6 Les rencontres du Comité avec l'équipe enseignante, l'équipe des services transversaux et les étudiants font apparaître de manière unanime que les échanges entre la Direction de l'IPEPS Seraing et ces autres parties prenantes de la section ne sont pas encore suffisants pour poser les bases claires, solides et constructives de ce nouveau mandat, ce qui est actuellement source de distance entre les personnels et

la direction. Les parties prenantes rencontrées sont en attente, notamment, d'une plus grande visibilité de l'implication de la direction dans la vie du programme.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

- 7 Les établissements ont alloué des moyens à une « fonction qualité », permettant le pilotage de l'autoévaluation et sont en réflexion quant au contenu à donner à cette fonction pour la suite.
- 8 Une capitalisation des évaluations antérieures de programmes au sein des établissements existe. Des réflexions pertinentes en termes de qualité ont été dégagées mais l'établissement n'a pas encore formalisé sa démarche qualité en processus, outils et fonctions structurés.
- 9 La vision du programme présentée par la direction de l'IPEPS Seraing au Comité apparaît davantage opérationnelle que stratégique (disponibilité de locaux, coordination de stages, etc.), ce qui peut nuire au développement, voire à la pérennité du bachelier à long terme.
- 10 Actuellement, les étudiants ne sont associés à aucun organe structurel de concertation ou de consultation.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

- 11 L'existence du dossier pédagogique défini au niveau de l'ARES limite l'autonomie des établissements en ce qui concerne la construction et le contenu du programme. Le comité constate l'absence d'investissement des enseignants ou de la direction dans les groupes de travail relatifs à ce bachelier.
- 12 Actuellement, la ligne hiérarchique pour ce bachelier est courte, il n'y a pas de personne dédiée formellement à la coordination pédagogique de la section. Cette idée est cependant en réflexion.
- 13 Une procédure informatisée standardisée d'évaluation des enseignements, portée par l'IPEPS Seraing, existe pour le bachelier. Toutefois, le taux de participation à ces évaluations est très faible (lié à la non utilisation de la plateforme pédagogique) et, par ailleurs, les enseignants utilisent aussi d'autres modes d'évaluation des enseignements plutôt informels. De leur point de vue, les avis et doléances des étudiants ne sont pas toujours entendus ou mettent du temps à être pris en compte. Ceci est parfois source de frustration importante.

Dimension 1.4 : Information et communication interne

- 14 Dans le cadre d'une codiplomation, la communication entre tous les acteurs impliqués est un défi majeur. La plateforme pédagogique existante, imposée institutionnellement, est techniquement inappropriée pour le bachelier en Electromécanique (notamment un espace de stockage insuffisant). Ceci amène l'équipe pédagogique à se tourner vers des solutions alternatives. S'il salue la proactivité de la section, le Comité attire toutefois l'attention de l'établissement sur les risques de telles alternatives informelles en termes d'authenticité, de sécurité et de pérennité des informations transmises.

- 15 Certaines modifications de programme n'ont pas fait l'objet d'une communication et d'une justification suffisante et adéquate auprès des étudiants, ce qui génère de la frustration.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de formaliser davantage le mode de pilotage pour la codiplomation. Une amélioration de ce dernier permettrait de dégager des synergies et éventuellement des moyens.
- 2 Le comité encourage la Direction à prendre le temps de définir les contours et les contenus de son mandat, en plusieurs étapes : récolter les informations nécessaires en s'appuyant sur l'expérience et la connaissance des parties prenantes du programme, analyser les informations pour poser un état des lieux, dégager de cette analyse des enjeux, hiérarchiser les dimensions stratégiques, les opérationnaliser en lignes d'action priorisées et structurées.
- 3 Le comité recommande aux directions d'incarner, dans l'exercice de leur fonction en interne et en externe, le soutien au programme et aux équipes pédagogiques et administratives.
- 4 Le comité encourage l'usage, voire le développement d'outils de communication adaptés aux contenus et aux destinataires. Ceux-ci doivent en outre être sécurisés et pérennes.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

- 1 Le programme est pertinent et répond à un besoin évident du monde professionnel : il s'agit d'un métier en pénurie et les possibilités d'insertion professionnelle sont nombreuses. On s'attendrait à une politique volontariste de recrutement, or, par manque d'infrastructure et d'équipement, l'établissement contingente à 30 étudiants les inscriptions aux UE du premier bloc de ce bachelier.
- 2 Les enseignants reconnaissent, dans l'ensemble, la pertinence du dossier pédagogique du Bachelier en Electromécanique.
- 3 L'enseignement de promotion sociale s'adresse en priorité à des personnes souhaitant des parcours de formation flexibles et le programme répond à des demandes variées (reprise d'études, passerelle vers un second cycle, mobilité professionnelle ascendante, etc.). Toutefois, certains étudiants expriment de l'incompréhension quant au refus de reconnaissance des compétences acquises par ailleurs (formation à l'étranger ou parcours professionnel) dans leur programme.
- 4 En dehors des liens avec Technifutur, la formation ne s'appuie guère sur des partenariats externes. Son réseau et son ouverture paraissent faibles, y compris aux yeux des étudiants. En témoignent l'absence d'intervenants extérieurs ponctuels dans les cours, le peu de participation de la section à des projets, la pauvreté du panel d'employeurs et de représentants du monde professionnel rencontré par le comité des experts.

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 5 La communication externe du bachelier est très importante au regard du public visé : il s'agit en effet majoritairement d'adultes dont l'engagement en formation implique souvent contraintes et sacrifices pour plusieurs années. Il s'agit de fournir un maximum d'informations valides et utiles pour leur permettre de poser un choix pertinent. Le comité salue l'initiative de mobiliser les compétences internes (bachelier en Marketing) pour initier une réflexion sur les outils de communication de l'établissement.
- 6 Un autre aspect qui justifie le soin particulier à apporter à la communication à propos de ce bachelier est le contexte de forte concurrence avec d'autres opérateurs locaux de formation.

- 7 Globalement, le référencement de la formation via les moteurs de recherche sur internet est bon ; internet est d'ailleurs, selon l'enquête menée par l'établissement, le premier canal de recrutement des étudiants.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande vivement à l'établissement d'investir dans le développement de réseaux et de partenariats. Les bénéfices attendus d'une politique d'ouverture sont multiples : renforcement du réseau d'offre de stages, formation continuée des enseignants, insertion professionnelle des diplômés, mutualisation ou mise à disposition d'équipements et/d'investissements, mobilité des étudiants et des enseignants, meilleure visibilité de l'établissement, développement de *soft skills* chez les étudiants, ancrage des apprentissages.
- 2 L'établissement pourrait poursuivre la réflexion sur l'organisation des apprentissages et des évaluations, en vue de permettre, lorsque c'est souhaitable, une reconnaissance précoce des connaissances et compétences acquises des étudiants (différenciation des activités au sein d'une unité d'enseignement, dispense après évaluation d'une partie des activités en présentiel).
- 3 Le comité propose à l'établissement d'inclure, dans sa réflexion sur la communication, la dimension d'identification du/des public(s) cible(s) et de contenus/supports différenciés, le cas échéant.

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

- 1 Les acquis d'apprentissage repris dans le dossier pédagogique sont cohérents aux yeux des parties prenantes et du comité.
- 2 Sur la base des besoins exprimés par les étudiants, l'équipe pédagogique a mené un travail de rédaction de « contrat étudiant » pour la quasi-totalité des unités d'enseignement, explicitant et clarifiant l'ensemble des éléments didactiques (acquis d'apprentissage, méthodologie, ressources, évaluation, etc.). Ces contrats étudiants sont une illustration exemplaire d'actions ayant des résultats rapides construits sur la base des attentes des étudiants, et ceux-ci manifestent leur satisfaction.

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 3 En l'absence d'une fonction de coordination explicitement mandatée pour la veille pédagogique du programme, la cohérence de l'appropriation du dossier pédagogique par les enseignants est difficile à assurer. Les enseignants sont demandeurs de l'instauration d'une fonction de coordination, en particulier dans le contexte d'une équipe pédagogique composée d'une part importante de personnes intervenant pour un petit nombre de périodes dans le programme.
- 4 Le sous-équipement du bachelier (cf. infra critère 4) est un frein évident au développement des compétences attendues d'une formation professionnalisante. Les manques de laboratoires et de certains équipements de base compromettent l'atteinte des compétences. Ce manque structurel de matériel pose le risque d'une hypertrophie des aspects théoriques de la formation au détriment du développement de savoir-faire pratiques.
- 5 Le comité a conscience de la tension qui existe dans les bacheliers de l'enseignement de Promotion Sociale entre le respect du Dossier pédagogique, qui exige un certain volume de stages, et les contraintes organisationnelles de la partie importante de son public étudiant-travailleur. En outre, les étudiants font part de leurs difficultés à négocier des périodes de stages avec les entreprises. L'établissement a adopté une approche pragmatique facilitant la réalisation des stages (groupement et enchaînement des stages, adossement du stage au TFE, possibilité de réaliser l'ensemble des stages sur son lieu de travail, etc.).

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 6 L'organisation en soirée des enseignements et l'adaptation du programme en 4 ans répondent aux besoins des étudiants.
- 7 De l'aveu même de l'établissement, l'approche par les crédits est peu répandue dans l'équipe pédagogique, qui n'a donc pas de politique d'estimation, et a fortiori de régulation, de la charge de travail étudiante. À titre indicatif, le comité observe que la charge théorique de travail autonome est importante (1840 périodes présentielles couvrent 155 crédits, ce qui laisse plus de 2800 heures de travail « à domicile », un crédit correspondant à environ 30 heures de travail).

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 8 Les « contrats étudiants » reprennent les modalités d'évaluation, ce qui en clarifie les attentes et dispositifs.
- 9 De nombreux dispositifs existent (épreuves à blanc, séances de questions/réponses, etc.) pour permettre aux étudiants d'anticiper les évaluations et de s'y préparer.
- 10 La composition des jurys de TFE est variée et semble adéquate.

RECOMMANDATIONS

- 1 Dans la lignée du « contrat étudiant », le comité encourage la finalisation de la réflexion sur les critères et indicateurs d'évaluation des stages et de l'épreuve intégrée. Dans cette optique, il recommande une distinction claire entre les acquis d'apprentissage, critères et indicateurs qui relèvent d'une part du Stage d'activités professionnelles et d'autre part du TFE.
- 2 Pour assurer la cohérence du dossier pédagogique, le comité encourage l'instauration d'une fonction de coordination, en particulier avec une équipe pédagogique composée de nombreux intervenants pour un petit nombre de périodes dans le programme.
- 3 Les experts recommandent également, chaque fois que cela est possible, de veiller à la diversité des lieux de stage, et donc des contextes d'apprentissage.
- 4 Le comité recommande un engagement de l'équipe enseignante dans une approche des programmes (contenus et dispositifs d'apprentissage) sous l'angle des crédits. Cette approche permet de repenser les périodes en présentiel dans un contexte plus large d'apprentissage et, de ce fait, ouvre des pistes de pédagogie différenciée correspondant à l'hétérogénéité des apprenants.
- 5 Pour pallier le manque évident d'infrastructures et d'équipements de laboratoire, le comité propose de définir des modalités d'organisation pédagogiques alternatives afin d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles existantes à l'école ainsi qu'à Technifutur.

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)

- 1 Le comité a rencontré une équipe pédagogique très soudée et impliquée. Il souligne l'impact positif, pour l'évolution des représentations du métier, de la présence de femmes dans le corps enseignant.
- 2 En termes de profils de recrutement et d'affectation, les directions sont limitées par les statuts. Le comité observe par ailleurs peu d'enseignants « à carrière mixte » (enseignant/travailleurs salarié ou indépendant). Dans ce contexte, une politique de gestion des compétences du personnel enseignant en fonction est cruciale. Cette politique nécessite un système d'évaluation de l'adéquation des affectations sur la base des compétences actuelles et potentielles du personnel, et des actions d'actualisation via un plan de formation continuée systématique, tant pour les compétences disciplinaires que pédagogiques (formations, abonnements à des revues professionnelles et/ou scientifiques, participation à des conférences et congrès, mobilité enseignante, etc.).
- 3 Actuellement, un nombre non négligeable de périodes sont données par des personnes n'ayant pas de titre pédagogique.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 4 Les caractéristiques techniques de la plateforme pédagogique mise à la disposition du bachelier par l'institution sont inadéquates, celle-ci est donc peu utile. L'absence d'accès internet WIFI est également préjudiciable à la formation.
- 5 L'insatisfaction à propos des ressources techniques et technologiques mises à disposition (qualité et quantité des équipements) est généralisée à toutes les parties prenantes. Le comité confirme ce constat et souligne l'impact négatif que cela a sur le développement des compétences des étudiants et sur « le moral des troupes ».
- 6 Les locaux « de convivialité » mis à la disposition du personnel enseignant et des étudiants ne répondent pas aux besoins d'une formation qui s'organise en cours du soir (pas de possibilité de se restaurer, d'imprimer ou photocopier des documents, de se réunir pour des travaux de groupes).

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

- 7 La limitation des inscriptions au 1er bloc pose question au comité quant aux missions de l'enseignement de Promotion Sociale, singulièrement pour un bachelier offrant l'accès à un métier en pénurie ; ce contingentement semble également avoir un effet mécanique sur le nombre de diplômés, compromettant la pérennité de la section.
- 8 L'hétérogénéité du public conduit le comité à une réflexion sur les dispositifs à mettre en place pour l'aide à la réussite. Certains « points de passage » sont cruciaux pour le parcours de l'étudiant. Le Comité identifie principalement la maîtrise des prérequis à l'entrée et la réalisation des stages, ces deux éléments requérant des mesures d'accompagnement et de soutien.
- 9 Les enseignants et les étudiants insistent sur la contribution fondamentale du corps administratif au fonctionnement de la section, et ce, tant dans ses compétences que dans sa disponibilité. Cette contribution dépasse largement l'aspect purement administratif et joue un rôle, notamment, dans l'information des étudiants à propos de la flexibilité des parcours, d'aide sociale, de la facilitation dans la communication dans le cadre de la codiplomation.
- 10 L'accès du bâtiment aux personnes à mobilité réduite ou l'orientation des personnes malvoyantes ne semble pas pris en compte. De manière générale, la signalétique des locaux concernés par le bachelier est pratiquement inexistante.
- 11 Le comité observe l'absence de recours interne ou externe pour ce bachelier, à ce jour.

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]

- 12 Au travers du rapport d'autoévaluation et de la diligence avec laquelle l'établissement a répondu aux demandes formulées par le comité en cours de visite, celui-ci constate que de nombreuses informations sont disponibles et accessibles pour le pilotage de la formation. Toutefois, l'usage qui en est fait actuellement est très descriptif, les analyses sont superficielles. Un traitement plus approfondi, contextualisé, mis en perspective est nécessaire pour que ces données puissent servir un système d'indicateurs orienté vers le pilotage du programme.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité engage les directions à accorder une importance accrue à la gestion des talents et à la formation continuée.
- 2 En matière d'équipements, pour mieux faire valoir leur point de vue auprès des pouvoirs organisateurs, le comité des experts suggère de consolider l'argumentation par l'élaboration préalable d'une analyse approfondie. Cette analyse doit comprendre les objectifs stratégiques pour le bachelier, le cadastre des moyens existants au service de ces enjeux, l'objectivation des besoins à court et moyen termes, l'investigation de scénarios alternatifs (notamment sur le recours plus ou moins important à Technifutur), avec leurs coûts et avantages comparés. C'est sur cette base que peut être formulé un plan d'investissement cohérent et convaincant à proposer aux décideurs.

- 3 Les effets concrets des dispositifs mis en place pour aider les étudiants sur les « points de passage » délicats identifiés (prérequis, stages) doivent être systématiquement évalués pour que les ajustements adéquats puissent être opérés.
- 4 Les experts proposent à l'établissement de réfléchir avec les enseignants et étudiants aux pistes pragmatiques et créatives pour développer les « services de convivialité » (locaux, repas) qui correspondent à leurs besoins.
- 5 Le comité engage l'établissement à explorer des voies créatives et rationnelles pédagogiquement pertinentes pour éviter le contingentement des inscriptions (positionnement des laboratoires dans le cursus, dégagement de périodes de dédoublement, différenciation des activités proposées simultanément au sein d'une séance pour permettre une « tournante » sur les équipements, etc.).

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 1 Les consignes de la procédure d'autoévaluation ont été respectées, malgré quelques imperfections au niveau de la rédaction du dossier.
- 2 Les membres du personnel et les étudiants ont été bien impliqués dans la démarche.
- 3 La personne en charge de la coordination qualité, bien que soutenue dans le processus par les agents qualité du réseau, a rédigé seule ce dossier. Elaboré dans un contexte de transition, le rapport d'autoévaluation n'a pu être porté ni par la direction sortante ni par la suivante. Ce contexte a contribué à l'isolement de la coordination qualité.

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 4 L'analyse SWOT présentée est fidèle à ce que le comité a pu observer et constitue une base de travail valide. Les éléments apportés par les parties prenantes étudiantes et enseignantes sont pertinents mais nécessitent une appropriation de cette « matière première » par la nouvelle direction. Il lui appartient d'en opérer l'analyse.

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 5 Le plan d'action proposé ne permet pas de se faire une vue d'ensemble des priorités, du planning et de la distribution des responsabilités des différents chantiers envisagés.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité des experts estime que le plan d'action mérite d'être retravaillé et approfondi par les responsables du bachelier. Une distinction claire entre éléments stratégiques et opérationnels doit être opérée. Sur cette base, un planning d'actions et de projets pourra être développé, et ceux-ci confiés à des personnes ou à des groupes de personnes disposant des consignes, compétences et ressources nécessaires à leur réalisation. Le retour régulier sur la progression des projets vers tous les acteurs de la formation est un gage d'efficacité dans l'allocation de moyens et un soutien puissant à la motivation des équipes.

Conclusion

Le programme proposé est pertinent et les possibilités d'insertion professionnelle des diplômés sont nombreuses. Dans ce contexte porteur, le renforcement de l'attractivité de ce programme organisé en promotion sociale et sa croissance auraient donc tout leur sens.

Cependant, actuellement, la vision stratégique du développement du programme ne semble pas encore exister, ni en termes de communication vers les publics, ni en termes de construction de réseaux ou de partenariats, ni en termes de pilotage des dispositifs d'apprentissage. En l'absence d'une fonction de coordinateur pour ce programme en codiplomation, les directions et l'équipe enseignante semblent surtout préoccupées par des questions organisationnelles.

Il apparaît important au comité des experts que ce programme soit doté d'un coordinateur responsable. Celui-ci pourrait avoir pour mandat d'opérationnaliser les éléments stratégiques définis par les directions (s'appuyant sur l'expérience et les compétences des parties prenantes du programme) et de piloter le programme au travers de procédures clarifiées. Cette fonction identifiée pourrait également fédérer l'équipe enseignante et la soutenir dans son implication pédagogique.

Le renforcement des réseaux et partenariats sur lesquels la formation peut s'appuyer ainsi que l'amélioration de la communication interne sont deux autres défis importants à relever aux yeux des experts.

Le comité forme des vœux pour que l'élan donné à la démarche qualité de la section par l'exercice d'autoévaluation nourrisse des processus-qualité structurels et intégrés à son fonctionnement.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation du cluster
Électricité et mécanique
2018-2019

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel : Néant

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique ¹	Point ²	Observation de fond

Nom, fonction et signature
de l'autorité académique
dont dépend l'entité

Jean-Luc BECKER
Directeur


Nom et signature de la
coordonnatrice de l'autoévaluation

BOSSELOIRS


¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations »).
² Mentionner le numéro précédant le paragraphe.